



**Fédération des aînés
et des retraités
francophones de l'Ontario**

Politique : *Neutralité politique
(Gouvernance)*

Code numérique : PG-019

Article du procès-verbal : 15-CA-17
Entrée en vigueur le : 27 février 2014
Dernière révision le : 19 août 2015
Prochaine révision prévue en : 2018

1. La FARFO s'engage à être et à paraître neutre sur le plan politique. Autrement dit, aucun des membres du Conseil d'administration ne doit émettre d'opinions partisans dans ses revendications ou ses prises de position.

2. Engagement

La FARFO prend les engagements suivants :

2.1 ne fournir aucun appui officiel à un candidat ou à un parti politique;

2.2 n'entreprendre aucune campagne active engageant les membres du Conseil d'administration ou le personnel en tant que représentants reconnus pour un candidat ou un parti politique;

2.3 ne jamais nommer une personne au Conseil d'administration en fonction de son affiliation politique.

3. Représentations politiques

3.1 La FARFO peut et doit faire des représentations politiques pour assurer la réalisation de son mandat. Effectuées en bonne et due forme, ces représentations lui offrent la possibilité de faire valoir ses besoins et ses points de vue.

3.2 Toute représentation politique doit être rapportée par le biais du formulaire de rapport de représentation.

4. Historique administratif

- 4.1 Adoptée par le Conseil d'administration le 27 février 2014
- 4.2 Dernière révision le 19 août 2015
- 4.3 Prochaine révision prévue en 2018